

Avis public



ORDONNANCE

Avis est par les présentes donné que l'ordonnance ci-après décrite a été décrétée par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 août 2014 puis transmise au ministre des Transports accompagnée d'un plan d'information et de signalisation. N'ayant pas fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la *Gazette officielle du Québec*, elle est entrée en vigueur le 9 novembre 2014, soit 90 jours après son adoption, conformément à l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2)

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 9^o)

Ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite sur l'avenue de Kensington, entre les avenues Biermans et Somerled, à 30 km/h.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 12 novembre 2014

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate